

Au sommaire

1 an de Métropole et un projet de territoire à bâtir

Soutien au commerce : la délibération cadre votée à l'unanimité ... ou presque

EAU : un dispositif innovant pour accompagner les plus précaires

Stade des Alpes : une délibération loin de faire l'unanimité

En bref

Villes et villages apaisés : une Métropole à 30 km/h dès le 1er janvier 2016

Vu dans l'actualité

1 an de Métropole et un projet de territoire à bâtir

Devant l'actualité politique, le groupe ADIS tient à affirmer sa volonté, avec la Métropole, de répondre aux préoccupations et aux difficultés de nos concitoyens.

Le résultat des dernières élections est un important révélateur de la souffrance de nos compatriotes. Notre territoire doit relever un défi essentiel, celui de créer les conditions d'un **développement économique durable** au service de la création d'emplois, dans le respect de notre environnement, de notre qualité de vie et avec une attention particulière envers les populations les plus fragiles.

La Métropole est un acteur moteur pour insuffler une dynamique positive et porteuse. Le **conseil métropolitain du 18 décembre dernier** a été l'occasion de voter des délibérations importantes qui apportent une pierre à cet édifice.

Notre Métropole a aujourd'hui un an. Durant cette première année nous avons relevé de nombreux défis et mobilisé toute notre énergie pour transférer correctement les compétences qui sont maintenant métropolitaines. Les membres des communes siégeant à la commission locale d'évaluation des charges transférées ont récemment voté son rapport après un long travail de concertation. Le groupe **ADIS** a apporté un regard nouveau et a fait prendre en compte les spécificités d'un territoire à la fois plus péri-urbain et plus rural où les affaires sont gérées dans la proximité et avec une constante adaptation aux contraintes et aux réalités qui sont celles de nos communes. Nous avons contribué à ce que le **transfert des compétences** de toutes les communes vers la Métro puisse intégrer ces problématiques. Notre Métropole ne gèrera pas ses

compétences de manière uniforme car notre territoire n'est pas uniforme. La tâche ne fut pas aisée ; de nombreux changements et ajustements ont dû être réalisés, notamment en ce qui concerne le transfert de la compétence voirie. Il y a eu un énorme travail des communes et de la Métro, beaucoup d'aller-retour pour prendre en compte la situation de chaque commune, s'imprégner de son historique et de sa façon de gérer cette compétence. Ce, dans le but de respecter, autant que faire se peut, le principe fondamental de la neutralité financière dans un contexte de baisse continue des dotations de l'Etat. La commission a donc choisi d'appliquer un standard d'intervention des services techniques minimal, ce qui veut dire que lorsque les communes voudront faire avec plus de qualité, elles devront payer la différence.

Notre groupe a aussi apporté un **regard nouveau** à la majorité métropolitaine, celui d'un groupe qui **agit au-delà des clivages politiques et dans le seul intérêt de nos habitants**.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de notre groupe ainsi que nos conseillers municipaux qui travaillent sans relâche pour faire avancer notre métropole.

L'année **2016** sera l'année de notre **projet de territoire** et, après 2 ans d'existence, notre groupe compte bien continuer à apporter sa singularité au débat pour porter notre Métropole vers la voie d'un **développement durable et solidaire** !

Très bonne année à tous !



Jacques Nivon
Président du groupe ADIS





Guy Jullien, délégué à l'artisanat, au commerce et aux PME a porté cette délibération avec force. Après avoir remercié tous ceux qui lui ont donné vie, il a rappelé la nécessité d'intervenir sur ce pan fragilisé de l'économie qui génère pourtant des emplois essentiellement non délocalisables. Il a également salué cette « démarche jamais engagée jusqu'alors » par notre Métropole.

Soutien au commerce : la délibération cadre votée à l'unanimité ... ou presque

C'est un véritable signal en direction du commerce, de l'artisanat et des services commerciaux que notre Métropole a lancé le 18 décembre dernier en votant à l'unanimité (excepté le Front National !) la délibération cadre de soutien à ce secteur. Devant la baisse de fréquentation, du chiffre d'affaire global et l'augmentation du nombre de friches commerciales, la Métropole s'inscrit en tant que chef de file pour venir en appui à nos commerçants. Elle ambitionne ainsi de relever 2 défis importants : **garantir un équilibre territorial** cohérent entre grande distribution et petit commerce, mais aussi entre cœur d'agglomération, périphérie, zones rurales et quartiers prioritaires. Cela, en répondant aussi à la volonté de nos habitants de préserver le commerce et l'artisanat de proximité ; c'est un mode de consommation, un mode de vie auquel ils tiennent. Cela se traduira par la mise en place d'outils d'analyse et de suivi des activités commerciales, par la pleine prise en compte de cette problématique dans notre PLUi, par la mobilisation d'outils d'urbanisme commercial afin d'optimiser les locaux de notre agglomération.

Le 2ème axe fort de cette politique métropolitaine est **l'accompagnement direct** des acteurs de ce secteur. La Métropole se dotera en 2016 de son propre dispositif d'aides directes pour inciter et accompagner les commerçants et artisans dans la modernisation de leurs établissements. C'est un véritable coup de pouce pour redynamiser leur activité et valoriser leur rôle d'animation locale. Les projets des unions commerciales seront aussi soutenus ; c'est indispensable car ce sont des acteurs incontournables pour la vie de nos quartiers et leur attractivité.

Les élus du conseil métropolitain ont plébiscité la **démarche collaborative** qui a donné naissance à cette délibération : les communes, les chambres consulaires mais aussi les unions commerciales ont participé à son élaboration et s'associeront à sa bonne mise en œuvre dans le cadre d'un comité de suivi dédié.



Christophe Mayoussier a présenté aux conseillers métropolitains ce nouveau dispositif élaboré en concertation avec l'ensemble des groupes politiques de notre assemblée. Complet et innovant, il permet d'aborder toutes les dimensions de la problématique de la précarité en eau, avec notamment une « allocation eau » qui devrait toucher plus de **10 000 personnes**.

EAU : un dispositif innovant pour accompagner les plus précaires

Christophe Mayoussier, vice-président à l'eau a présenté lors du dernier conseil métropolitain un dispositif expérimental de tarification sociale de l'eau. Il se déclinera en quatre axes : des **actions préventives** (avec une campagne d'informations aux ménages sur la consommation excessive en eau), une **aide financière préventive**, un ajustement des **aides curatives** (avec notamment une généralisation du Fonds de Solidarité aux 49 communes de la Métropole), et enfin un dernier axe permettant **l'accès à l'eau pour les plus démunis**. L'aide financière préventive prendra la forme d'une « allocation eau », qui bénéficiera aux ménages dont le budget eau représente plus de 2,5% de leur budget global. Pour déterminer le montant de l'aide, trois critères seront déterminants : le revenu du ménage, sa composition, et le prix de l'eau sur la commune. Cette tarification sociale sera financée à 50% par des « gains escomptés de mutualisation et de productivité des services eaux et assainissement, par une mobilisation d'une partie de l'épargne nette du budget eau et assainissement à hauteur de 25%, et par une contribution du budget général à hauteur de 25% des dépenses prévisionnelles, pour un budget global de 716k€ ». Comme l'a souligné **Jean-Luc Poulet**, cette délibération « n'entraîne pas d'augmentation de tarif du m³ d'eau ». A noter que le caractère expérimental de ce dispositif permettra son ajustement à la lumière des réalités qui seront constatées lors de cette première année de mise en œuvre.

Stade des Alpes : une délibération loin de faire l'unanimité



EXPLICATION DE VOTE

Intervenu pour expliquer le vote du groupe ADIS, Jacques Nivon a fait le bilan de l'expérimentation, avec « un nombre de visiteurs plus important, des économies de gestion plus importantes », mais tout cela restant « très marginal ». Il a également souligné que « le montant versé est important au regard des besoins de notre population », demandant « davantage d'alerte par rapport aux évolutions financières » sur ce type de dossiers. Finalement, 9 élus du groupe ont voté pour, 11 se sont abstenus et 7 ont voté contre.

L'avenant au contrat de DSP du Stade des Alpes, propriété de la Métropole a occasionné de vifs échanges entre les élus qui ont siégé au dernier conseil métropolitain. Cet avenant entérinait une expérimentation qui a été menée lors de la saison sportive 2014/2015, avec le maintien de deux clubs au sein du stade des Alpes : le FC Grenoble Rugby, pensionnaire du top 14, en tant que club résidant, et le GF38, club de football qui évolue en CFA, en tant que club utilisateur.

Cette volonté de maintenir les deux clubs au sein de l'équipement entraîne un manque à gagner pour le délégataire, qui doit réduire le nombre de manifestations « grandes jauges » tels que les concerts. Entériner cette situation implique de reconduire la contribution publique exceptionnelle de 1,4 millions d'euros qui avait été décidée l'année dernière. Cette contribution de 1,4 millions d'euros comprend les 650 000 euros de subvention d'exploitation prévus au contrat de DSP, auxquels s'ajoute 750 000 euros de compensation par la Métropole pour le manque à gagner entraîné par le maintien des deux clubs. Si ce montage financier fut présenté comme le « moins pire » dans une telle configuration, les sommes en jeu ont légitimement suscité de fortes réactions de la part de nos édiles et les ont amenés à s'interroger sur la pertinence de ce modèle de gestion. La délibération a finalement été adoptée avec 64 votes pour, 28 abstentions et 32 contre.

En bref



- **Logements sociaux** : ADIS déplore la baisse des aides de l'Etat à la pierre et demande une révision des critères sur l'aide de la Métro aux communes qui sont, pour l'instant difficilement applicables pour les plus petites d'entre elles.
- **Déchets** : retenue dans le cadre de l'appel à candidatures d'Eco Emballages, Grenoble-Alpes Métropole a voté l'avenant au contrat pour l'action et la performance qui entérine la deuxième phase de l'expérimentation d'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique.
- **Mission Savin-Oddon** : le rapport de la mission confiée à Marc Oddon et Michel Savin a été présenté à l'ensemble des conseillers métropolitains. Accompagnés des services, ils ont fait, pendant plusieurs mois, toute la transparence sur les conditions financières de la prise de compétence et le transfert des soldes des budgets annexes dans le respect du principe d'équité entre les communes et la Métro.

Villes et villages apaisés : une Métropole à 30 km/h dès le 1^{er} janvier 2016



Les 14 communes étaient invitées à une conférence de presse lundi 21 décembre

Le 1^{er} janvier 2016, 30 km/h devient la règle et 50 km/h l'exception dans 14 communes de notre Métropole. La démarche de la « Métropole apaisée » marque la volonté partagée d'offrir à tous la possibilité d'utiliser l'espace public en toute sécurité en proposant une règle incitant à la prudence et contribuant à la fluidité des déplacements. Sur 49 communes, 43 se sont engagées à participer à cette démarche, dont 14 seront prêtes dès le 1^{er} janvier : Champagnier, Eybens, Grenoble, La Tronche, le Fontanil Cornillon, Miribel-Lanchâtre, Poisat, Saint Barthélémy de Séchilienne, Saint Egrève, Saint Georges de Commiers, Saint Pierre de Mésage, Séchilienne, Vaulnaveys le haut et Vizille.

Une règle plus simple et plus lisible : création d'une zone 30 à l'échelle de la commune, à l'intérieur de laquelle subsistent des axes principaux limités à 50 km/h, ainsi que, selon le territoire concerné et hors zone d'habitation, quelques axes à 70km/h et à 90 km/h.

Des outils pour informer, expliquer, clarifier : une signalisation routière qui s'adapte avec des panneaux d'entrée assortis d'un panneau « zone 30 » et un marquage au sol variant selon les axes. Une signalisation pédagogique avec des totems implantés sur des axes stratégiques rappelleront aux usagers qu'ils entrent ou se trouvent dans une « Métropole apaisée ». Des radars pédagogiques seront aussi installés afin d'accompagner les automobilistes dans ce changement.



Vu dans l'actualité

Echangeur du Rondeau à Grenoble: les travaux débiteront en 2019 : Lundi 14 décembre, en préfecture de l'Isère, le deuxième comité de pilotage consacré au réaménagement de l'échangeur du Rondeau a permis de fixer le calendrier des travaux autour de ce point noir de l'agglomération de Grenoble, au croisement de l'A480 et de la Rocade. Ce calendrier doit conduire à organiser une enquête publique sur le projet fin 2017, pour un engagement effectif des travaux en 2019. Retrouvez la suite de l'article sur <http://france3-regions.francetvinfo.fr/alpes/isere/grenoble/echangeur-du-rondeau-grenoble-les-travaux-debuteront-en-2019-887415.html>

Les temps changent aux Pompes funèbres intercommunales : à l'occasion de la prise sur le rapport 2013-2014 des PFI, Christophe Ferrari a rendu compte de la mise en application des recommandations de la CRC. Retrouvez cet article dans l'édition du 20 décembre du Dauphiné Libéré.

Hommage : Vendredi 11 décembre, la salle du conseil métropolitain a été renommée " hémicycle Claude Lorius " en l'honneur du chercheur et glaciologue mondialement reconnu pour ses travaux précurseurs sur la question du réchauffement climatique. Retour sur un parcours hors du commun : http://www.lametro.fr/TPL_CODE/TPL_ACTUALITE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/1393/8-info-actualite-grenoble.htm

Grenoble-Alpes Métropole reçoit le Prix de la mobilité durable : Pour sa 24ème édition, le Palmarès des mobilités du magazine Ville, Rail et Transports a récompensé reçu le Prix de la mobilité durable lors de la cérémonie récompensant les meilleures initiatives des collectivités territoriales en matière de déplacements. Retrouvez la suite de l'article : <http://www.sillon38.com/blog/2015/12/13/grenoble-alpes-metropole-recoit-le-prix-de-la-mobilite-durable/>

COP21 : quelle place pour les collectivités dans l'accord final ? Adopté par les 195 Etats de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), il a valeur de traité international et reste à être ratifié par un certain nombre de pays. Même si le rôle des collectivités n'y est que rapidement mentionné, celles-ci se sont largement mobilisées durant sa préparation et fixent déjà un rendez-vous en septembre prochain, à Nantes, en guise de trait d'union entre la COP21 et la COP22. Retrouvez l'article sur <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250270015021&nl=1>



Michel Rebuffet Bresson, maire



Nicole Boulebsol Brié et Angonnes



Bernard Charvet Brié et Angonnes, maire



Danielle Mantonnier Champ sur Drac



Jacques Nivon Champ sur Drac, maire



Françoise Cloteau Champagnier, maire



Christophe Mayoussier Le Gua, maire



Jean-Noël Causse Herbeys



Raphaël Guerrero Jarrie, maire



Geneviève Balestrieri Jarrie



Jean-Pierre Villoud Mont St Martin, maire



Magdeleine Fasola Montchaboud, maire



Patrick Marron ND de Commier, maire



Tonino Toia ND de Mésage, maire



Christiane Raffin Proveysieux, maire



Jean-Luc Poulet Quaix en Chartreuse



Mireille Bono St Georges de Commier



Norbert Grimoud St G. de Commier, maire



Christian Masnada St Pierre de Mésage, maire



Cyrille Plénet Séchillienne, maire



Jean-Marc Gauthier Vaulnaveys le Bas, maire



Anne Garnier Vaulnaveys le Haut



Jean Ravet Vaulnaveys le Haut



Françoise Gerbier Venon, maire



Guy Jullien Veurey-Voroize, maire



Françoise Audinos Vizille



Jean-Claude Bizec Vizille, maire

Groupe ADIS – Agir pour un Développement Intercommunal Solidaire Lettre d'information n°9

La Métro / Le Forum
3, rue Malakoff
38 031 GRENOBLE Cedex 1
04 76 59 28 24